

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 février 2019

Présents : M Michel MARESCOT – Maire - Mme Sophie DIERRE – Adjointe - Mr Michel DABOUT - Mme Sylvaine de KEYZER - Mme Catherine FILIPOV - M Jean-Paul HAUVEL - Mme Michelle LEGRY - M Jean-Claude LE MOINE - Mme Martine LETARTRE - M Olivier PONTHEIU.

Excusés : M Philippe GANNE - M Alain FAURE donne pouvoir à M Jean-Paul HAUVEL.

Secrétaire : M Olivier PONTHEIU.

- Informations de Monsieur le Maire
  - Proposition de l'AMF : soutien à la motion de l'Association des Maires de France.
  - Population au 01/01/2019 : 676 habitants.
  - Remerciements pour aides au ravalement et subventions pour des associations.
  
- DETR 2019 :  
Proposition de dépôt de 2 dossiers de voirie :
  - route du Littoral (cheminement piéton entre l calvaire et l'entrée des Graves).  
Accord du Conseil
  - route du Bout du Haut (traitement du ruissellement des eaux de pluie).  
Accord du Conseil
  
- Demande d'aides aux petites communes rurales  
Création d'un terrain multisports dans le Parc des Graves. Le Conseil Départemental peut participer jusqu'à 30% de la fourniture et de la pose.  
Devis de l'entreprise ALTRAD MEFRAN pour un montant de 24 500,00€ HT soit 29 400,00TTC. Son emplacement sera sur la 2<sup>ème</sup> plateforme (à la place des poteaux de basket).  
3 conseillers se rendront à l'Usine près de Caen pour le choix des couleurs.  
Accord du Conseil
  
- Commissions communales  
Mise à jour des membres des différentes commissions communales.  
Accord du Conseil
  
- Logement situé 5 rue de Landal (étage)  
Suite au départ du locataire, le loyer est fixé à 750€/mois (90 m<sup>2</sup>, 3 chambres).  
A cette fin, des travaux de mise aux normes sont nécessaires :
  - plomberie : devis de l'entreprise DELAMARE David pour un montant de 8 728,09€ (TVA non applicable).
  - électricité : devis de l'entreprise JPC Electricité pour un montant de 6 300,00€ HT soit 7 560,00€ TTC.
  - fenêtres : devis de l'entreprise DELAMARE Pascal pour un montant de 2 475,30€ TTC.
  - régie : sol, murs, aménagements divers dont le montant est d'environ 5 000€.
  - serrure 3 points de la porte d'entrée : devis de l'entreprise AMC pour un montant de 881,00€ HT soit 969,10€ TTC.Accord du Conseil

- Pavillon des Graves  
Des travaux sont nécessaires pour maintenir en état le pavillon situé dans le Parc des Graves :
  - réparation d'une fuite au niveau de la cheminée : 148,50€ TTC.
  - mise en sécurité du pavillon : devis de M LAVIGNE pour un montant de 3 069,80€ HT soit 3 683,76€ TTC.
  - fabrication et pose de tirants : devis de l'entreprise AMC pour un montant de 2 030,00€ HT soit 2 436,00€ TTC.
  - pose d'un portail : environ 1 000€.
 Accord du Conseil
  
- Devis de Veolia  
Proposition de renouvellement de poteau incendie type PAM situé à l'intersection du chemin des Terrois et du chemin du Bois de Beauvais pour un montant de 1 090,00€ HT soit 2 508,00€ TTC. Ou remplacement de l'ensemble manœuvre et kit de joint pour un montant de 655,00€ HT soit 786,00€ TTC.  
Accord du Conseil pour le remplacement de l'ensemble manœuvre et kit de joint.
  
- Confortement de la falaise  
Suite à la clôture du marché pour les études pré-opérationnelles du confortement de la falaise pour 2 lots : assistance juridique et géomètre expert, proposition d'attribution des lots du marché.
  - lot 1 (assistance juridique) : Concept Avocats pour un montant de 90 400€ HT,
  - Lot 2 (géomètre-expert) : AMENAGEO pour montant de 34 290€ HT.
 Soit un montant total de 124 690€ HT.
  
- Effacement de réseaux chemins de la Bruyère et du Bois de Beauvais  
L'étude préliminaire pour l'effacement des réseaux des chemins de la Bruyère et du Bois de Beauvais a été reçue. Le coût de l'opération est estimé à 234 857€75 TTC dont la participation de la commune serait de 109 113€97.  
Accord du Conseil.
  
- Casino  
Modalités financières de paiement de la redevance annuelle de la terrasse d'environ 130 m<sup>2</sup> : avec une part fixe de 4 000€ et une part variable d'1 % du CAHT (Chiffre d'Affaire HT) de la partie restauration avec un minimum garanti de 8 000€.
  
- Aménagement de la Digue  
Proposition de devis d'architecte – urbanisme – géomètre-expert pour l'aménagement de la Digue :
  - AMO : M HEMON pour un montant de 4 300,00€ HT soit 5 160,00€ TTC,
  - Géomètre-expert : Aménagéo pour un montant de 1 435,00€ HT soit 1 722,00€ TTC.
 Dès la réception de propositions d'aménagement de ce lieu symbolique pour tous les Villervillais, le Conseil Municipal en plénière sera ouvert à des habitants pour leurs suggestions.
  
- Embauches
  - En prévision du non renouvellement de la convention avec la commune de Trouville sur Mer, de mise à disposition d'un employé avec les missions d'ASVP à mi-temps fin février 2019, proposition d'embaucher une personne à temps

complet pour une période de 10 mois à compter du 1er mars 2019, jusqu'au 31 décembre 2019. Cet employé exercera les missions de Police municipale, gestion du cimetière, contrôle en matière d'urbanisme...

- Suite au départ du responsable du service technique fin janvier 2019, proposition d'embaucher une personne à temps complet pour une période allant du 4 février 2019 au 3 février 2020. Cet agent communal exercera les missions de responsable du service technique et des espaces verts.
- Suite à l'arrêt de la période d'essai d'un employé technique, il convient de recruter une personne à temps complet pour une période allant jusqu'au 31/12/19, dès que possible. Cet employé exercera des missions de polyvalence technique.

Accord du Conseil

- Panneau publicitaire de l'hôtel Bellevue

L'hôtel-restaurant « le Bellevue » possède un panneau publicitaire sur la façade du Garage. Proposition des éléments suivants pour l'année 2019 :

- la taxe sur la publicité reste inchangée.
- les frais d'apposition de publicité sur la façade du garage sont fixés à 500 € l'année
- une Convention à titre précaire sera établie avec le Bellevue.
- le forfait pour l'éclairage sera de 100€ l'année.

Accord du Conseil

- Subventions pour ravalement

Demande de subvention pour des travaux de ravalement pour 1 habitation située :

- 30 rue Louis Aubert d'un montant de 15 782,25€.  
Proposition d'une subvention de 650,00€ correspondant au plafond d'aide allouée.
- 16 rue du Gal de Gaulle d'un montant de 6 600,00€.  
Proposition d'une subvention de 650,00€ correspondant au plafond d'aide allouée.
- 23 rue Mal Foch d'un montant de 5 856,43€.  
Proposition d'une subvention de 585,64€ correspondant au plafond d'aide allouée.

Accord du Conseil

- Relais d'Assistants maternels

Avenant de prolongation pour 3 mois de la convention de groupement de commande pour la gestion et le fonctionnement du RAM.

Accord du Conseil

- Participation frais de copropriété de l'immeuble situé 1-3 rue Mal Foch

Autorisation de règlement de la facture de 12 182,50€ TTC à hauteur de 447 millièmes soit 5445.57€ auprès de la copropriété.

Accord du Conseil

- Ecole : initiation à l'escrime

Proposition d'activité à l'école à la place du tennis par le Comité Départemental d'Escrime du Calvados pour 8 séances d'une heure pour 2 classes le vendredi matin pour un montant de 43,50€ par heure soit 696,00€ TTC (TVA non applicable). La location du matériel d'escrime et les frais de déplacement sont offerts.

Accord du Conseil

- Fibre  
Proposition d'implanter une armoire pour la fibre près du Bourg au niveau du parking des fossés vieux, le long des terrains de tennis.  
Accord du Conseil
- Vente  
Proposition de vendre un bœnitier complet de 76kg appartenant à la commune et muni de la facture d'origine.  
Accord du Conseil

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire  
Michel MARESCOT

